

# BULLETIN D'INSCRIPTION\*

Un bulletin par personne.

A retourner accompagné du règlement

**au plus tard le 26 octobre 2016**

à AFRATAPEM - 3 rue Calmette - 37540 St-Cyr-sur-Loire - France

*Nombre de places limité, inscription par ordre d'arrivée.*

**PARTICIPANT**  M  Mme Nom .....

Prénom .....

Profession .....

Adresse personnelle .....

.....CP ..... Ville .....

Tél fixe ..... Portable .....

Email obligatoire pour la transmission des informations (écrire lisiblement)

.....

Besoin d'interprétariat LSF (langue des signes française).

**Les informations pratiques seront envoyées par email.**

**L'envoi du mail de confirmation d'inscription au participant vaut inscription définitive.**

**ORGANISATEUR** - AFRATAPEM

3 rue Calmette - 37540 St-Cyr-sur-Loire - Tél : 02 47 51 86 20

N° de déclaration d'activité Organisme de formation : 24370025137

Agrément OGDPC : n°5021 - Congrès programme DPC

## INFORMATIONS GENERALES

Le congrès international d'art-thérapie se déroule sur une durée de 10h selon les horaires et le programme indiqué sur le document complet (sous réserve de modifications du programme ou des intervenants). Informations actualisées au jour le jour sur [www.art-therapie-tours.net/congres-international-art-therapie](http://www.art-therapie-tours.net/congres-international-art-therapie).

Les objectifs, le programme et les modalités pédagogiques de ce congrès font de ce parcours une action de formation relevant de l'article L 6313-1 du Code du Travail.

Objectifs : permettre la validation des modèles théoriques et perfectionner ses connaissances en art-thérapie dans le cadre d'une adaptation et d'un développement des compétences.

Ce congrès s'adresse à tous publics intéressés par l'Art et la Médecine.

Une attestation de présence sera délivrée à l'issue de cette action, organisée pour un effectif de 700 personnes maximum.

Le règlement intérieur du centre de congrès Vinci et de l'Afratapem sont applicables chacun en ce qui les concernent.

Le participant s'engage à signer les états d'émargement lors du congrès.

**Date et signature**

Je joins le règlement avec le bulletin d'inscription

\* valant contrat de formation professionnelle



# BULLETIN D'INSCRIPTION <sup>SUITE</sup>

Cochez selon votre situation ci-dessous

Nom : ..... Prénom : .....

Je serai présent(e) à la soirée inaugurale du 25 novembre 2016 Inclus

- Je souhaite recevoir des invitations supplémentaires pour convier des personnes à la soirée inaugurale. Nbr d'invitations supplémentaires : .....

## Financement individuel - Congrès

Individuel 85 €

Etudiant(e)\*  
 Demandeur d'emploi\* 45 €  
 Art-thérapeute professionnel(le) ou en formation\*

\* joindre obligatoirement la copie des justificatifs

Art-thérapeute inscrit(e) à la Guilde des art-thérapeutes  
 En cours de formation d'art-thérapie 18 €  
 Inscrit(e) à l'Afratapem  
 Inscrit(e) en D.U. d'art-thérapie de Tours, Lille, Grenoble (Faculté de Médecine)

Le règlement des droits s'effectue **avant le 26 octobre 2016** par chèque bancaire ou postal en euros uniquement à l'ordre de l'AFRATAPEM. Encaissement le 28/11/2016.

*Nota : pour les étrangers uniquement, possibilité de régler en numéraire sur place.*

**Prise en charge - Congrès** 190 €

Nom du financeur .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Tél ..... Email (écrire lisiblement) .....

Joindre un courrier du financeur notifiant la prise en charge. Une convention sera établie.

Renseignements complémentaires au service comptabilité 02 47 51 86 20 ou financement@art-therapie-tours.net

Nota pour les professionnels de santé : le congrès international d'art-thérapie est un programme de DPC – prise en charge et financement OGDPC- N°Agrément OGDPC : 5021

## CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de la part du participant avant le 31/10/2016, le chèque sera retourné.

Au delà, la somme de 18 € sera conservée par l'Afratapem au titre de dédommagement.

En cas d'annulation du fait de l'Afratapem, le montant correspondant au temps non réalisé est déduit du coût total.

A compter de la date de signature du présent document, le participant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'Afratapem par tout moyen à sa convenance.

L'hébergement et les repas sont à la charge des participants.

A réception, une copie du bulletin d'inscription avec signature de l'Afratapem vous sera retournée.